

Havelange, le 2 février 2022

## Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural de Clavier Le 1<sup>er</sup> février 2022 (visioconférence)

### Présents :

CORNET Dany, DUBOIS Philippe, HUPPE Alain, VAN HOLSAET Ludivine, LAVAL Gérard, ABEELS Jean-Pierre, COLLINGE Louis, COUCHARD Jean-François, DELHEZ Romain, DEPREZ Robert, GERARD Liliane, HENROTAY Philippe, JAUNIAUX Thierry, LINCE David, PIERANTONIO Théodora, REMACLE Jérôme, WATHELET Jean

Pour la FRW : Katty De Grootte

Pour la commune : Damien Wathelet, président de la CLDR

Excusés : GIET Christian, LUYMOYEN Annie, OLIVIER Marc, GARROY Isabelle, LANGE Agnès, GEORGE Marie-Laure, CAPIER Serge, DELFORGE Cédric, MATRICHE Laurence.

### 1. Approbation du compte-rendu du 30 novembre 2021

Concernant le fonctionnement de la CLDR, il est proposé de garder l'option de réunions hybrides (réunions en présentiel et visioconférence)

⇒ Moyennant cette remarque, le compte-rendu est approuvé par les membres de la CLDR.

### 2. Approbation du rapport annuel 2021

Pour rappel le rapport annuel doit être approuvé par la CLDR, ensuite par le Conseil communal avant d'être envoyé à l'administration régionale.

Il est composé de plusieurs parties dont une consacrée au bilan de la CLDR et/ou des groupes de travail. Il mentionne également les éventuelles modifications de composition de la CLDR.

#### 2.1. Modifications de la composition de la CLDR :

En référence au ROI, les personnes absentes à 3 CLDR consécutives sans excuse ont été contactées par courrier.

- ⇒ 9 personnes sont démissionnaires, elles représentent,
  - Pour la catégorie village : Les Avins, Ocquier, Clavier (village), Pair et Pailhe (2),
  - Pour les autres catégories : les femmes, les aînés et les agriculteurs/indépendants.

⇒ 4 personnes n'ont pas répondu au courrier. La commune les recontactera.

Propositions pour l'appel à candidatures :

- Utiliser les différents outils de communication tels que Clavier agenda, bulletin communal, Facebook, ...
- Le bouche à oreille
- Demander aux personnes démissionnaires d'identifier leur remplaçant

NB : Afin d'attirer les jeunes au sein de la commission, les membres proposent d'organiser une CLDR spéciale à l'attention de ce public. Le but serait de les informer des missions de la commission (rôle d'avis, de relais ...) ainsi que des projets en cours. Un appel à candidature serait également lancé.

Question/réponse :

Ni la circulaire, ni le ROI ne mentionnent un âge minimum pour faire partie de la CLDR.

## 2.2. Questions de clarification du programme 2022

Demandes de convention :

Les membres s'étonnent sur le temps nécessaire pour déposer un dossier.

Il est rappelé que depuis la nouvelle circulaire, il n'y a plus que deux périodes pour déposer une demande de convention (15 mars et 15 septembre). Il est rappelé que plusieurs étapes administratives sont nécessaires avant le dépôt d'une demande de convention.

Il y a :

- L'actualisation de la fiche-projet
  - L'avis de CLDR
  - La réunion de négociation avec l'administration (qui comprend plusieurs validations du compte-rendu)
  - Le rapport de l'administration
  - L'approbation de la convention-faisabilité par le Conseil Communal
  - L'avis de l'inspection des finances
  - Signature de la convention par la Ministre qui examine le dossier soit en mars ou en septembre
- La maison de village à Bois et Borsu se trouve à l'étape « négociation avec l'administration ». Suite à cette réunion, il a été demandé de préciser plusieurs éléments. La commune reviendra vers le comité de Bois et Borsu.
- Le projet « Cœur de village » à Ocquier. Comme ce projet ne fait pas partie du PCDR, la commune doit rédiger un addendum celui-ci devra être approuvé par le Conseil communal et ensuite soumis à l'approbation du Gouvernement wallon avant d'introduire la demande de convention.

Budget participatif :

Suite à la présentation du budget participatif lors de la précédente CLDR, les membres avaient proposé que les projets déposés ne dépasseraient pas 5.000€. Après réflexion il est proposé de mettre le montant de 10.000€.

Le dossier passera au prochain Conseil communal

Le Calendrier prévu (moyennant accord de la Ministre) sera :

- Avril : lancement de la communication

- Mai/juin : dépôts des projets
- Début septembre : analyse de la recevabilité des projets à partir de la grille d'analyse par le comité de sélection (CLDR)
- Du 15 septembre à fin octobre : votes citoyens
- Début novembre : Sélection des projets retenus (50/50)

⇒ Le rapport annuel de la CLDR est approuvé.

### 2.3. Divers

Il est proposé de planifier les réunions de CLDR sur l'année. Quatre périodes sont identifiées :

- Mi-avril
- Juin
- Septembre
- Novembre

Comme prévu lors de la précédente réunion, un doodle sera envoyé afin de fixer la date qui convient à la majorité.

NB : en plus des groupes de travail, d'autres CLDR pourront être organisées en fonction des besoins.

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !**

*Florence Loubris (FRW) [f.loubris@frw.be](mailto:f.loubris@frw.be) et Katty De Grootte (FRW) : [k.degrootte@frw.be](mailto:k.degrootte@frw.be)*

*Béatrice Franck : [beatrice.franck@clavier.be](mailto:beatrice.franck@clavier.be)*

Annexes : rapport de la CLDR